

QUE FAIRE EN CAS DE VOL DE BATEAUX OU D'ACCESSOIRES?

- **Préservez les lieux où le vol s'est produit et interdisez l'accès à toute personne, sauf en cas d'absolue nécessité.** Il est primordial pour les besoins de l'enquête de protéger les traces et indices.
- **Ne touchez à rien** : ni aux réservoirs, ni aux bidons, ni à la clôture, ni aux objets laissés sur place ou qui ont pu être manipulés par les voleurs et qui sont propices aux recueils d'empreintes.
- **Ne nettoyez rien et n'effacez rien**. Si vous trouvez des traces de pas, ou encore du sang, préservez-les.
- **Si les auteurs sont encore sur place et sans jamais vous mettre en danger**, relevez le maximum d'informations sur les individus, sur les véhicules, et sur leur direction de fuite. Ces renseignements seront utiles pour l'intervention des forces de l'ordre.
- **Ne vous mettez jamais en danger.**

QUE FAIRE EN CAS DE VOL DE BATEAUX OU D'ACCESSOIRES?

- Appelez dans les plus brefs délais la gendarmerie ou la police en composant le numéro d'urgence :

17

EN MATIÈRE DE PRÉVENTION PRENEZ DES MESURES ADAPTÉES

Faites-vous conseiller par les forces de l'ordre si vous souhaitez installer des dispositifs d'alarme ou de vidéoprotection et soyez toujours en conformité avec la réglementation générale en vigueur.

Votre brigade de gendarmerie
Votre commissariat



Traverser la Manche
sur des embarcations inadaptées
est extrêmement périlleux

SAUVEZ DES VIES

JE PRENDS DES MESURES POUR SAUVER
DES VIES ET LUTTER CONTRE LE TRAFIC
D' ÊTRES HUMAINS



PROPRIÉTAIRES DE BATEAUX,
PLAISANCIERS, PROFESSIONNELS
DE LA PÊCHE, CLUBS NAUTIQUES
OU COLLECTIVITÉS TERRITORIALES,
VOTRE ACTION PEUT CONTRIBUER
À SAUVER DES VIES ET À LUTTER
CONTRE LE TRAFIC D'ÊTRES HUMAINS
ET LES RÉSEAUX CRIMINELS.

SOYEZ ATTENTIF ET SIGNALEZ :

- si vous observez un comportement non marin (ex : navigation à feux éteints, trajectoire hésitante ou anormale).
- tout rassemblement nocturne de personnes sur la plage ou événement qui vous semble inhabituel.
- le matériel (ex : gilets de sauvetage) en surnombre ou le matériel abandonné.



RENFORCEZ VOTRE VIGILANCE

- Pour empêcher le vol, installez une signalétique dissuasive : « site sous alarme » ou « site vidéo protégé ».
- Stationnez votre bateau dans des zones éclairées et de passage.
- Installez un système antivol sur l'accroche remorque et un coupe circuit pour empêcher le démarrage du moteur. Vous pouvez également poser votre remorque sur des cales (parpaings) et enlever les roues afin de ne pas vous faire voler l'ensemble.
- Protégez vos biens en installant un dispositif de vidéoprotection.
- Retirez un maximum d'accessoires (moteurs, équipements) et videz le réservoir de carburant.
- Alertez la brigade de gendarmerie ou le commissariat de police lors d'une absence prolongée.



- Disposez des alarmes anti-intrusion et des capteurs de mouvement pour déclencher un éclairage dans la zone à protéger.
- Mettez sous alarme vos moteurs à l'aide de puces (GPS), qui vous alertent sur smartphone ou par opérateur privé.

ALERTEZ LES SECOURS EN CAS D'ÉVÈNEMENT METTANT LA VIE DES PERSONNES EN DANGER

- Alertez les secours à terre en appelant le 112.
- Appelez le 17.
- En cas d'évènement en mer, appelez le CROSS (Centre Régional Opérationnel de Surveillance et de Sauvetage) au 196 ou via le canal 16.

